



Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal relativement à la transparence et à l'information à transmettre aux citoyens, nous vous présentons le rapport de la mairesse sur la situation financière de notre municipalité pour l'année 2019.

Il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019 déposé lors de l'assemblée du 1^{er} juin dernier. Dans ce document, vous trouverez un résumé du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019. Il sera également question de l'information relative aux salaires des élus municipaux.

Nos résultats financiers démontrent bien la rigueur à laquelle nous administrons les deniers publics et la vigilance dont nous faisons preuve jour après jour pour respecter nos objectifs, nos orientations ainsi que le budget fixé. De plus, le rapport du vérificateur indique que le rapport financier au 31 décembre 2019, préparé par la société comptable Raymond Chabot Grant Thornton, reflète la situation financière réelle de la municipalité.

Vous pouvez dès maintenant consulter le rapport financier complet au secrétariat du bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Cordialement,
Marie-Ève Breton, mairesse

Nom de l'élu	Rémunération	Allocation de dépenses
Marie-Ève Breton	7384	4758
Nicole Bouchard	1750	875
Benoit Lavoie	1750	875
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1750	875
Normand Roy	1604	802
Linda McDuff	1750	875
Caroline Lemire	1604	802

Comprend la rémunération (2 134\$) et l'allocation de dépenses (2 133\$) reçues de la MRC pour Marie-Ève Breton

Suite à la page suivante

Le Fouineur

	Réalisations 2018	Budget 2019		Réalisation 2019	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé (1)
Revenus					
Fonctionnement	577 095	875 279	624 329	12 004	627 944
Investissement	158 827	379 656	544 486	1 800	546 286
	735 922	954 935	1 168 815	13 804	1 174 230
Charges					
	608 919	686 681	643 267	12 951	647 829
Excédent de l'exercice					
	127 003	268 254	525 548	853	526 401
Moins: revenus d'investissement	-158 827	-379656	-544486	-1800	-546286
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales					
	-31 824	-111402	-18938	-947	-19885
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Amortissement des immobilisations	123 261	123500	130292	2646	132938
Remboursement de la dette à long terme	-8 956	-8914	-8914	-1195	-10109
Affectations					
Activités d'investissement	-11 792	-794	-14295	-484	-14779
Excédent (déficit) accumulé	20 507	-2390	9 158	1 064	10 222
Autres éléments de conciliation					
	4 751			44	44
	127 771	111 402	116 241	2 075	118 316
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exer- cice à des fins fiscales					
	95 947		97 303	1 128	98 431

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats
Extrait du rapport financier, page S12 et S13



Grand tirage de la santé Desjardins (CHUS) pour La Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook

La période de vente des billets pour le Grand tirage de la santé Desjardins de CHUS est arrivée!!! Habituellement, une équipe de bénévoles vend ces billets dans les commerces ou de porte à porte, mais avec la situation actuelle, c'est impossible. Nous nous tournons donc vers la vente en ligne! Voici le lien pour vous procurer vos billets, 20\$ pour 3 chances de gagner: <https://www.simplyk.io/ticketing/5e8cdba8e0eea201a872ed62>



Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette (Québec), JOB 1S0

Téléphone : (819) 658-3660 Télécopieur : (819) 658-0985

Site Web : saint-venant-de-paquette.org

Courriel : stvenant@axion.ca

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

MRC DE COATICOOK

PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Le vérificateur externe est la firme « Pellerin, Potvin Gagnon sncrl comptables professionnels agréés.

L'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 s'est soldé par un surplus de 31 418.84 \$. L'octroi d'une subvention de 15 000\$ de la députée pour des travaux d'amélioration des chemins municipaux ainsi qu'une bonne gestion des dépenses a contribué à ce surplus. Le surplus non affecté de la municipalité s'élève à 314 819.64\$.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du Centre municipal, la municipalité a changé les portes et fenêtres du bâtiment. La municipalité a procédé au rechargement des chemins de la Rivière et du chemin du Gore, elle a étendu 4 pouces de gravier sur l'ensemble de ces deux chemins. Ces travaux ont été financés par le programme de retour sur les revenus de la taxe d'accise.

Le rapport du vérificateur indique que le rapport financier au 31 décembre 2019 reflète la situation financière réelle de la municipalité.

En raison de l'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement, les assemblées du conseil sont tenues à huis clos. Toute personne qui désire poser des questions relativement à l'administration de la municipalité peut le faire en adressant leurs questions par courriel à l'adresse suivante : stvenant@axion.ca ou en téléphonant au bureau municipal au (819) 658-3660. Les membres du conseil se feront un devoir de répondre à vos questions.

En terminant, je trouve important de remercier très sincèrement tous les bénévoles de la municipalité pour leur très grande disponibilité et leur dévouement année après année. Merci également aux membres du conseil et employés pour leur implication à la bonne marche de la municipalité.

Henri Pariseau, Maire
1^{er} juin 2020



Des projets: nous en avons!

Attendue depuis si longtemps, la nouvelle entrée pour la randonnée pédestre dans Municipalité de Saint-Herménégilde ouvrira en juillet 2020! Le nouveau stationnement a déjà pris forme. Et l'équipe d' Aménagement Sentiers Verts est à terminer le Sentier des Urubus et le Sentier des Géants, qui constitueront notre nouvelle boucle de sentiers pédestres de 6 km menant au sommet du Mont Hereford. Ces sentiers seront connectés à notre sentier principal Neil-Tillotson. Panneau d'interprétation et très nombreux points de vue inclus!

Et afin de faire face à l'augmentation de l'achalandage des sentiers pédestres visibles depuis la mi-mai, un réaménagement du stationnement East Hereford a permis d'ajouter environ une dizaine de places, afin d'éviter que des voitures soient stationnées dans le chemin. Il est prévu agrandir ce stationnement d'ici 2022, afin de faire face à l'augmentation des visiteurs.



Deux nouvelles boucles de courte randonnée seront également construites en 2020 dans le secteur du stationnement de la Municipalité d'East Hereford et connectées au Sentier Neil-Tillotson: le Sentier des Anciens et le Sentier «pas de nom encore», qui rejoindra le secteur du camping de Mont Expérience Hereford. Allez-y de vos suggestions pour le nom de ce sentier, qui sait! Thématiques: histoire, patrimoine, territoire. premiers occupants, etc.

Notre saison de reboisement est enfin terminée.

Deux projets majeurs réalisés cette année (enrichissement en trouées et réhabilitation d'une ancienne gravière) grâce à l'implication de plusieurs bénévoles (MERCI infiniment!!!) et plusieurs partenaires dont La Fiducie de recherche sur la Forêt des Cantons de l'Est <http://www.frfce.qc.ca/>, Aménagement forestier et agricole des Sommets et la Scierie Marcel Lauzon <https://www.mlauzon.com/>. Au menu: chênes rouges, chênes blancs (on doit être devenu le propriétaire forestier du QC à avoir reboisé le plus de chênes blancs de l'histoire!), pins blancs, épinettes blanches et érables à sucre.

S'investir à long terme dans la restauration forestière, c'est bien sûr dans notre mission!

Dany Senay



Le Fouineur

Les amis du patrimoine

Les amis du patrimoine de St-Venant-de-Paquette sont fiers de vous annoncer que le musée, le sentier-poétique, la Maison de l'arbre et le restaurant sont maintenant ouverts les vendredis, samedis et dimanches jusqu'au 19 juin

Les vendredis TAPAS ont débuté: commandez par téléphone 819 658 9050 avant 16h00 et passez les chercher. Vous pouvez aussi utiliser nos tables de pique-nique à l'extérieur!

10h à 18h et les vendredis TAPAS peuvent s'étirer.... 😊

Ensuite, dès le 19 juin, nous serons ouvert 5 jours semaine :
fermé les mardis et mercredis

10h à 18h et les vendredis TAPAS peuvent s'étirer.... 😊



NOTE: Les TAPAS sont des amuse-gueules à déguster avec une bonne bière ou un verre de vin. Excellent pour nos 5 à 7

Servis en portions individuelles entre 5,50\$ et 7,50\$ la portion



Plusieurs choix (actuels et d'autres à venir prochainement) dont les TAPAS à l'indienne, les TAPAS mexicains et les TAPAS italiens. Une façon simple et sécuritaire de voyager!!!

Circuits Frontières



Les sentiers de vélo de montagne de Circuits Frontières sont ouverts depuis le 22 mai dernier. Il est toutefois demandé aux utilisateurs de respecter certaines règles ou recommandations, soit d'éviter les déplacements entre les régions et le respect de la distanciation sociale. Aussi, le paiement pour les passes de saison aussi bien que les passes journalières doivent être payés d'avance sur le site web de Circuits Frontières: <https://circuitsfrontieres.com/droits-dacces/>



Le Fouineur



Prudence avec les mégots!

Le département de prévention incendie de la MRC de Coaticook, en collaboration avec les services incendie de la région, vous rappelle d'être prudent lorsque vous jetez vos mégots de cigarette. En effet, plusieurs interventions causées par des cigarettes lancées dans le paillis de cèdre, les plates-bandes, dans l'herbe sur le bord de la route ou dans les champs sont survenues dans la région dans les dernières semaines. Nous comptons sur votre collaboration **pour ne pas agir de la sorte** et de les disposer de façon adéquate. L'importance est encore plus grande l'été, alors que des périodes de chaleur intense seront des nôtres. La vigilance est donc de mise!



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de protection incendie ou le département de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

LEVÉE PARTIELLE

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



L'interdiction de faire des feux à ciel ouvert a été levée pour le territoire de la MRC de Coaticook par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec la SOPFEU. Le département de prévention incendie vous rappelle toutefois qu'une permission est requise pour faire un feu à ciel ouvert. Pour l'obtenir, veuillez vous informer auprès de votre bureau municipal.



Rappel important

La collecte des matières recyclables prévue ce mercredi le 10 juin est annulée, afin que le centre de tri puisse installer de nouveaux équipements. Voici quelques trucs:

- ♦ Écrasez les boîtes et les contenants de grande dimension afin de sauver de l'espace.
- ♦ Évitez toutes les matières indésirables. Rappel : seuls les **papiers**, **cartons** et **contenants** (en plastique, verre et métal) sont acceptés.
- ♦ Si votre bac est plein avant la reprise de la collecte, conservez les matières supplémentaires dans une boîte ou dans un sac. Vous pouvez aussi demander à un voisin si vous pouvez utiliser son bac de recyclage!

Le grand retour en classe

Après une longue période de confinement, tout le monde était très content d'être de retour à l'école.

Plusieurs activités ont d'abord permis aux amis de bien comprendre ce qu'est la distanciation physique et les mesures d'hygiène particulières en période de pandémie. Nous avons appris une comptine présentant les étapes pour bien se laver les mains. Nous privilégions le lavage des mains avec du savon plutôt que du Pu-rell. Nous avons remarqué que leurs petites mains étaient asséchées.

Nous avons également fait plusieurs activités en classe pour nous représenter une longueur de deux mètres (la largeur du but de soccer et les bancs de parcs ont cette longueur).

Toutefois, plus que nous avançons dans le temps, plus nous remarquons qu'il est difficile de faire respecter le deux mètres. Les enfants ont besoin de créer des liens et de se toucher. Nous avons choisi de ne pas porter ni le masque et ni la visière étant donné que nous avons un petit groupe d'élèves et qu'il n'y a pas de cas dans la région. Nous ne voulions pas non plus créer un climat de peur!

Malgré toute cette situation, les enfants se sont bien adaptés.

Nous sortons plus souvent à l'extérieur pour réaliser des activités. Nous nous sommes intéressés au cycle de vie du pissenlit et nous avons fait un dessin d'observation de cette plante. Aussi, nous allons régulièrement marcher dans le sentier des aînés et nous partirons sous peu à la chasse aux insectes.

L'équipe-école de St-Pie X



Petites annonces

La ferme Alargau se lance dans la merveilleuse aventure du maraîcher. Nous allons avoir la possibilité de vous offrir une alléchante gamme de bons légumes frais. Vous pourrez aussi vous procurer des œufs frais de nos magnifiques poulettes. Pour que nous puissions vous tenir informé des nouveautés à chaque semaine, nous allons créer une liste des clients intéressés. Donc, pour vous inscrire sur la liste, je vous invite à nous envoyer un courriel à : anicknadia@hotmail.com ou à nous téléphoner au 819 844-0975. La livraison à votre domicile sera possible. Bon été à tous et au plaisir de vous rencontrer.

Anick-Nadia Gauthier



Le Fouineur

Rappel d'information sur la réglementation d'urbanisme

Soyez vigilants et planifiez vos travaux à l'avance !

Quand faut-il un permis ?

- Construction d'un bâtiment (maison, bâtiment agricole, garage, remise, serre, etc.)
- Agrandissement
- Lotissement d'un terrain ou modification cadastrale
- Réparation ou rénovation
- Construction d'un patio, balcon ou terrasse
- Démolition ou remplacement d'une construction
- Installation ou modification d'une enseigne
- Installation d'une piscine
- Travaux sur la rive ou le littoral
- Changement d'usage ou de vocation
- Accès à la propriété (ponceau ou entrée charretière)
- Installation septique
- Puits ou système de géothermie
- Installation d'une clôture
- Entreposage ou épandage de matières résiduelles fertilisantes
- Vente de garage
- Abattage d'arbres
- Les fermettes ou la garde d'animaux de ferme

Pourquoi ?

La plupart des travaux sont régis par des normes municipales ou provinciales. En faisant une demande de permis, nous serons en mesure de vérifier si votre projet respecte ces normes. L'analyse de votre projet et le suivi effectué par l'inspecteur permettent de protéger les intérêts des propriétaires fonciers et de la collectivité, ce processus peut vous éviter de nombreux tracas en cas de non-conformité. Le permis sera conservé dans nos dossiers et pourra aider à confirmer un droit acquis dans le futur.

Quels travaux ne nécessitent pas de permis ?

- Le remplacement de la toiture par les mêmes matériaux
- L'installation d'un bâtiment temporaire sur un chantier de construction
- L'installation d'une clôture à neige
- La peinture, le vernissage d'un bâtiment

En règle générale, les travaux qui visent l'entretien d'une construction, qui n'affecte pas la structure, les dimensions, l'apparence ou qui n'augmente pas la valeur de la propriété peuvent être effectués sans permis. Prenez tout de même le temps de vérifier auprès de l'inspecteur.

Qui contacter ?

L'inspecteur en bâtiment sera en mesure de répondre à vos questions pour tous vos types de projets, n'hésitez pas à le contacter par courriel à l'adresse inspectionjd@outlook.com ou par téléphone au 819 844-2463 pour les citoyens d'East Hereford ou 819 658-3660 pour les citoyens de Saint-Venant-de-Paquette.

*Les informations ont été abrégées pour les fins de cet article

*L'inspecteur a 30 jours pour traiter la demande, débutant lorsque la demande de permis est complète.

Je serai présent au bureau municipal d'East Hereford le jeudi 18 juin de 9h00 à 17h00 pour répondre à vos questions.

Justin Doyle, inspecteur en bâtiment et environnement

Rappel sur les autres règlements importants à l'approche de la saison estivale

Abri d'auto temporaire

Les abris temporaires sont autorisés du 15 octobre au 1er mai. Au-delà du 1er mai, chaque abri temporaire doit être enlevé, incluant son ossature.



Véhicules récréatifs

L'utilisation des roulottes n'est permis qu'à l'intérieur d'un terrain de camping. Seule exception, lorsque la roulotte est utilisée sur un chantier de construction.

Rappel sur les autres règlements importants à l'approche de la saison estivale (suite)



Licence de chien

Chaque chien doit être enregistré au bureau de la municipalité. Les frais exigibles doivent être payés à chaque année. Le propriétaire d'un chien non-identifié est passible d'une amende.

Règlements divers concernant les chiens

Le propriétaire d'un chien en est responsable. Il doit s'assurer que le règlement concernant les animaux soit respecté. Entre autres, un chien doit être tenu en laisse lorsqu'il est à l'extérieur du terrain de son propriétaire, les matières fécales doivent être enlevées immédiatement et un chien ne doit pas aboyer ou hurler de façon à troubler la paix.

Entretien des terrains

Avec l'arrivée de la chaleur et du beau temps arrive aussi l'entretien des terrains extérieurs. Il est important, pour la beauté de notre environnement et le respect des autres, de bien entretenir votre terrain. La tonte de la pelouse est donc réglementée et également passible d'une amende.

Tous les règlements de la municipalité sont disponibles au bureau municipal.



Merci de votre collaboration et bon été à tous!!!

Avis public aux utilisateurs du réseau d'aqueduc

Conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du RQEP, le responsable d'un système de distribution desservant une clientèle résidentielle est tenu de compléter un bilan de la qualité de l'eau desservie l'année précédente.

Par la présente, la municipalité vous informe donc que le bilan de la qualité de l'eau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 a été déposé au bureau municipal.

Le Fouineur

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD

Avis public de consultation écrite aux personnes et organismes désirant s’exprimer sur le projet de règlement n° 285-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 194-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook » et résumé du projet de règlement

Conformément aux articles 109 et suivants de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, lors d’une séance tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil de la Municipalité d’East Hereford a adopté par résolution le projet de règlement n° 285-20 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 194-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ce règlement a pour objet d’assurer la conformité du plan d’urbanisme au SADD de la MRC de Coaticook. Les changements apportés portent essentiellement sur les affectations du sol et les usages compatibles avec celles-ci.

Conformément à l’Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020, concernant l’ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal a autorisé par résolution numéro 20-06-96 la tenue d’une consultation publique écrite pour le présent projet de règlement.

Un avis est par la présente donné de la tenue d’une consultation publique écrite tenue entre le 10 juin et le 30 juin 2020. Au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité d’East Hereford par la poste au 15, rue de l’Église, QC J0B 1S0, à East Hereford ou par courriel à l’adresse de messagerie suivante : direction@easthereford.ca.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures régulières d’ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles. Il est également possible de recevoir copie du projet de règlement par courriel.

Le projet de règlement 285-20 modifie le plan d’urbanisme pour se conformer aux objectifs et orientations du SADD numéro 6-25. Conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, voici un résumé du projet de modification du plan d’urbanisme de la municipalité:

Chapitre 2 : Description de la municipalité	Correction d’informations factuelles concernant le territoire de la municipalité
Chapitre 3 : Bilan de la municipalité	Correction d’informations factuelles concernant le territoire de la municipalité
Chapitre 4 : Les grandes orientations et les objectifs d’aménagement	- Remplacement des grandes orientations de la MRC de Coaticook - Arrimage de certaines orientations, objectifs et moyens de la municipalité avec les grandes orientations de la MRC
Chapitre 5 : Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation	Modification de la nomenclature et les limites de certaines affectations du sol. On retrouve maintenant huit (8) affectations du sol dans la municipalité soit : - Agricole - Conservation naturelle - Forestière - Habitation de basse densité - Industriel et commerciale - Infrastructure publique - Récréoforestière - Urbaine La grille de compatibilité des usages par affectation du sol est adaptée en fonction des grandes affectations du territoire de la MRC de Coaticook.
Chapitre 7 : Zones à rénover, à restaurer ou à protéger	Ajout de zones à protéger parmi : - Éléments d’intérêt - Éléments physiques
Annexe cartographique	Suppression des plans suivants : - Plan affectation du sol feuillet 1 de 2 et 2 de 2 - Plan des contraintes naturelles et anthropiques et territoires d’intérêts Ajout des plans suivants : - Plan des affectations du sol (carte PU-1) - Plan des éléments d’intérêt (carte PU-2)

DONNÉ À EAST HEREFORD, LE 9 JUIN 2020.

FRANÇOIS LESSARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, lors d’une séance tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil de la Municipalité d’East Hereford a adopté par résolution les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement n° 286-20 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 287-20 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 196-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 288-20 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 197-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 289-20 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les conditions d’émission des permis de construction numéro 198-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 290-20 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 226-12 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 284-20 intitulé : « *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 284-20 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ces règlements ont pour objet d’assurer la concordance au schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Conformément à l’Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020, concernant l’ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal a autorisé par résolution numéro 20-06-96 la tenue d’une consultation publique écrite pour les présents projets de règlement.

Un avis est par la présente donné de la tenue d’une consultation publique écrite tenue entre le 10 juin et le 30 juin 2020. Au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité d’East Hereford par la poste au 15, rue de l’Église, QC JOB 1S0, à East Hereford ou par courriel à l’adresse de messagerie suivante : direction@easthereford.ca.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité, aux heures régulières d’ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles. Il est également possible de recevoir copie des projets de règlement par courriel.

DONNÉ À EAST HEREFORD, LE 9 JUIN 2020.

FRANÇOIS LESSARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Juin: le retour des fleurs et des belles couleurs



Le conseil tient à remercier la Fondation Bel Environ de nous permettre d’avoir un aussi beau village

COURS DE DANSE FITNESS

Pour adultes seulement

Débutants et intermédiaires

Venez bouger et être en forme sur
de la musique entraînante!!

Lundi et Mercredi 18h30

Début le 8 juin 2020

Vous pouvez venir quand vous voulez!!

10\$/cours

Les cours vont se donner sur la **patinoire à East Hereford** pour suivre les recommandations de la santé publique.

Espadrilles, vêtements confortables,
bouteille d'eau et votre 😊 !!

Pour info : Julie Perreault
819 844-0845



SOULIGNONS LA JOURNÉE DU RUBAN MAUVE 2020 ÉMISSION SPÉCIALE

À LA RADIO
COMMUNAUTAIRE
DE COATICOOK
CIGN FM 96,7

Ensemble pour lutter
contre la
maltraitance envers les
personnes âgées

Mercredi le 10 juin

11h00



Bibliothèque

La bibliothèque municipale d'East Hereford se prépare à rouvrir sous peu. Entre-temps, les personnes ayant des livres à la maison peuvent les retourner pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Merci!

Nouvel horaire du bureau municipal d'East Hereford

Depuis la semaine dernière, le bureau municipal d'East Hereford est ouvert au public selon le nouvel horaire suivant:

Lundi: ouvert seulement les lundis où sont tenues les séances du conseil de 13h00-19h00

Mardi: 8h00-16h30

Mercredi: 8h00-16h30

Jeudi: 8h00-16h30

Calendrier des événements

Dû à la situation de la Covid-19, plusieurs événements sont toujours reportés ou annulés. Continuons de respecter les recommandations de la sécurité publique, ça va bien!!!

Le Fouineur *Bulletin d'information*

East Hereford :

819 844-2463

Saint-Venant-de-Paquette :

819 658-3660

Vous pouvez nous soumettre articles
et photos en tout temps.

direction@easthereford.ca